

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 25 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MRS., BAÏADA

Secrétaire : RICHARD MERIC

Date de la convocation : 18/06/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE /CHEMIN RURAL DIT DE MARFABA / ACQUEREUR : MELANIE LAC**

Par délibération en date du 18 Septembre 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de MARFABA situé entre les parcelles C154 C155 et C1247, en vue de sa cession à Mme LAC Mélanie ;

L'enquête publique s'est déroulée du 26/04/2021 au 11/05/2021.

Une seule observation a été émise, par un agriculteur exploitant des parcelles proches de la zone, pendant l'enquête publique. Cela concerne la largeur du chemin goudronné qui contourne le chemin rural. La commune s'est engagée au moment de l'enquête à réaliser les travaux. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sous réserve que les travaux d'élargissement soient faits. Les travaux nécessaires ont été réalisés le 19 Mai 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'aliénation d'une partie de l'emprise de chemin précité et de fixer le prix du terrain à vendre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** : des conclusions du commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'une partie de l'emprise du chemin rural dit de Marfaba, d'une longueur de 152m, soit environ 760m² d'emprise au sol ;
- **DONNE** : un avis favorable à la vente au profit de Mme MELANIE LAC ;
- **FIXE** : le prix du terrain forfaitaire et global à 1 euros le m² ;
- **DIT** : les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La Maire
François LE MOING

